

Cahier des Charges ingénierie collective

Construire un budget prévisionnel dans le cadre d'un appel à projet

Constat

Réaliser le budget prévisionnel d'une association ou d'un projet est une étape incontournable à laquelle chaque bénévole ou responsable associatif se retrouve confronté notamment lors des réponses aux appels à projet. Il est impératif qu'une association puisse projeter ses dépenses et recettes sur une année pour assurer une viabilité économique.

Objectifs à atteindre

Afin de répondre à la problématique, nous souhaiterions mettre en place une ingénierie opérationnelle sur la construction de budget prévisionnel dans le cadre d'un appel à projet politique de la ville.

- Qu'est-ce qu'un budget ?
- Pourquoi faire un budget prévisionnel (BP) ?
- Quels sont les différents postes intervenants dans le budget prévisionnel (différents types de recettes et de dépense) ?
- Quels sont les différences entre le budget de la structure et le budget d'action ?
- Comment valoriser le bénévolat et les mises à disposition ?
- Quelles sont les pièces requises pour l'élaboration du BP ?
- Comment mettre en forme le BP dans le cadre d'un appel à projet selon le CERFA 12156*05 ?

Prérequis

- **Dossier de demande de subvention complétée (les rubriques 1 ;2 ;3 ;6 ;7bis du CERFA 12156*05)**
- **Plan d'action,**
- **Devis d'investissement,**
- **Liste et montant des frais généraux,**

A l'issu de la formation, le participant devra :

- Etre capable de réaliser un BP en lien avec son projet pour lequel il sollicite une subvention,

Méthodologie

Il sera demandé à chaque structure participante de transmettre, lors de l'inscription à l'atelier, différents documents en fonction des demandes du prestataire. En effet, ainsi que rappelé ci-dessus, au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet atelier devra permettre à chaque structure de travailler sur ses propres problématiques avec l'appui du consultant.

L'accompagnement a ainsi pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

Modalités de participation à l'Atelier

Participants : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Modalités générales : se référer au document annexe « Modalités Générales ».

Délais de réponses

Ouverture de l'appel à proposition	Lundi 28 janvier 2019
Clôture de l'appel à proposition	Mercredi 6 février 2019
Réponse au candidat retenu	Jeudi 7 février 2019

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée** : 1,5 jour d'accompagnement du vendredi au samedi matin (11h) + 1h/association en individuelle.
- **Date de réalisation des ateliers** : Vendredi 15/02/19 en collectif et samedi 16/02/19 en individuelle.
- **Lieu** : à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription** : être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :



Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE/ FEDER 2014-2020 en Guadeloupe et à Saint-Martin